

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE BRIEY

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Plan de servitudes aéronautiques de dégagement

relatif à l'aérodrome de

Longuyon-Villette

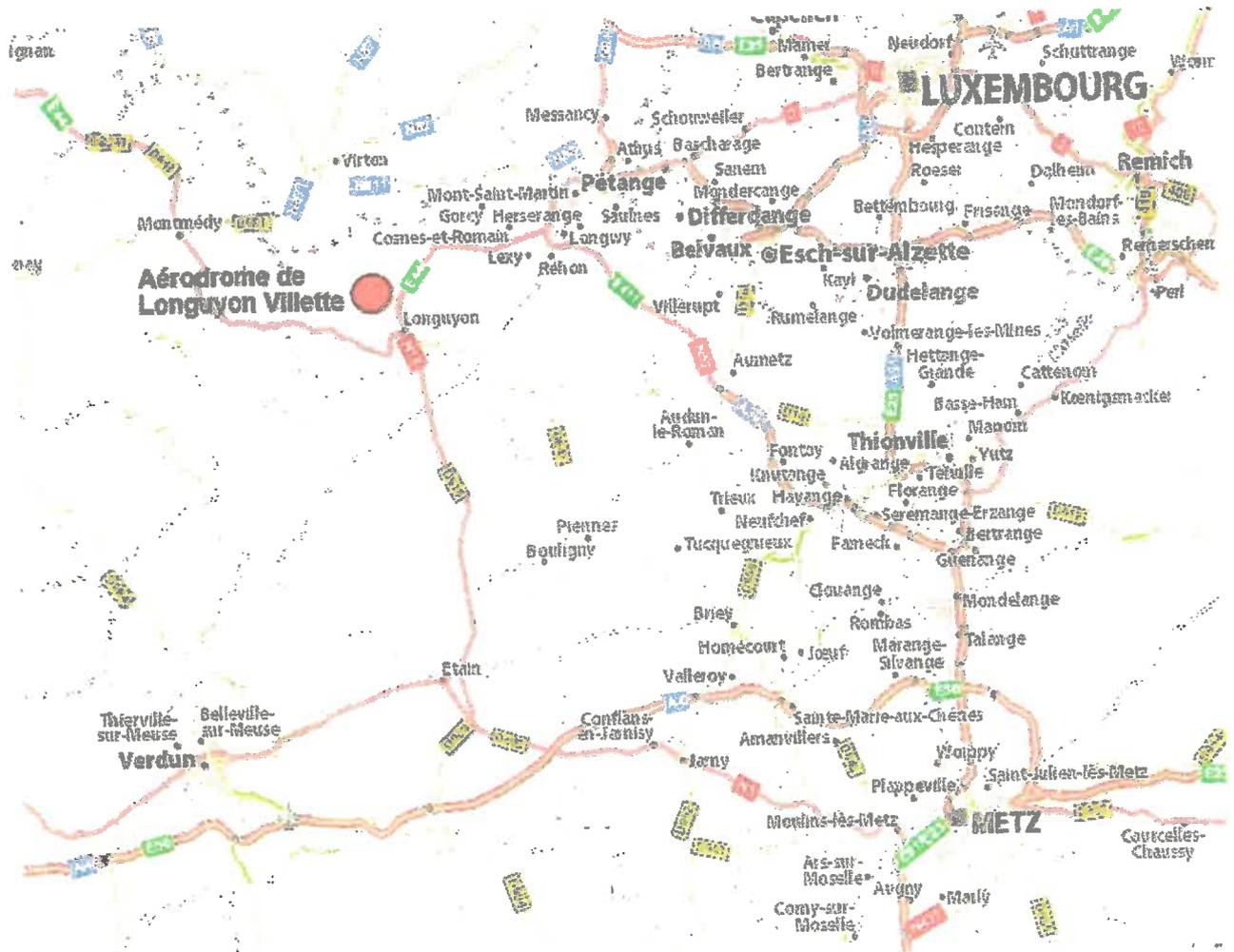
Dossier n° E23000061/54



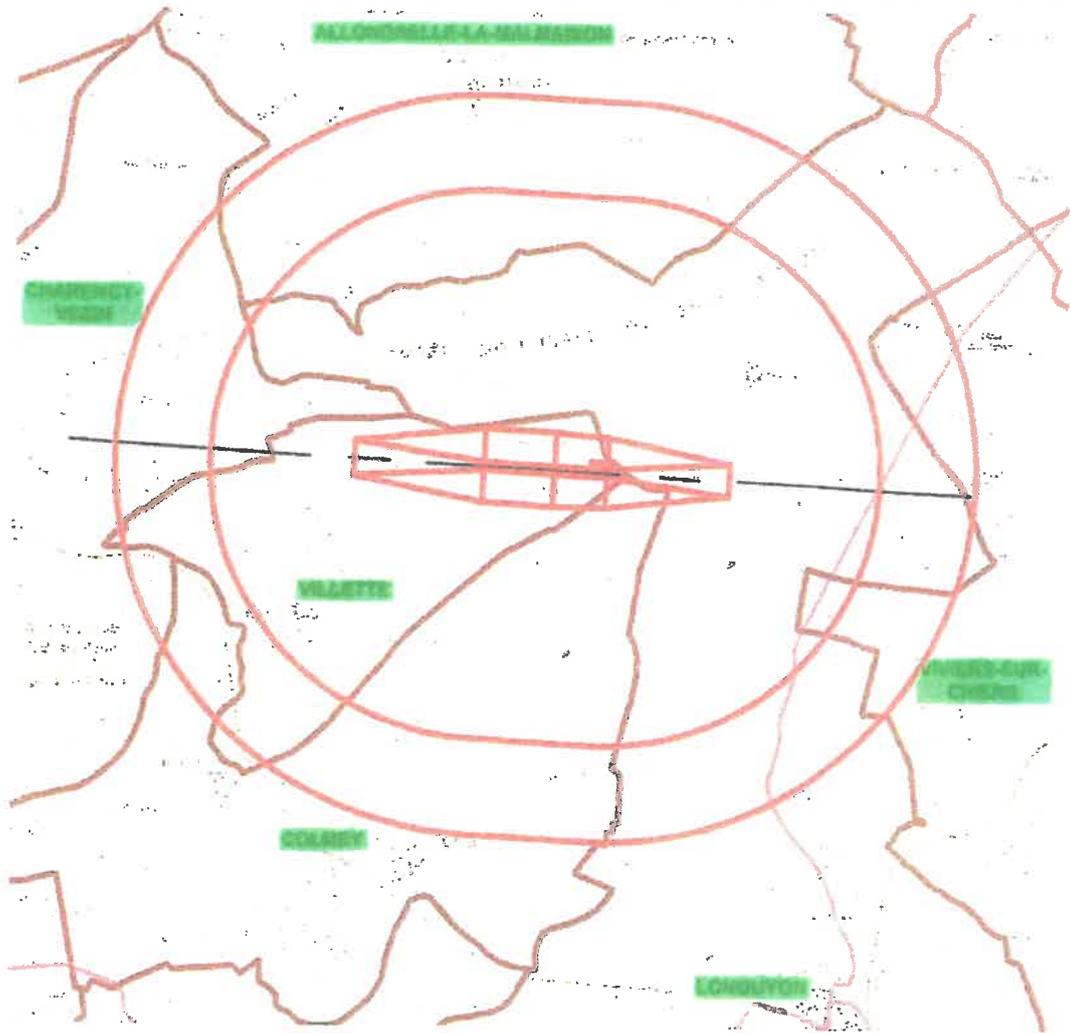
Du 19 septembre au 6 octobre 2023

Commissaire enquêteur

Antoine Caputo



Assiette Servitudes de dégagement



Sommaire

	<u>Page</u>
I) Généralités	
I/1 Objet de l'enquête	1
I/2 Cadre juridique	1
I/3 Nature, caractéristiques et justification du projet	1
I/4 Composition du dossier	3
I/5 Consultations préalables	4
II) Déroulement de l'enquête	6
II/1 Désignation du commissaire enquêteur et modalités de l'enquête	6
II/2 Actions préparatoires	8
II/3 Information du public	8
II/4. Permanences et Déplacements	10
II/4.1 Permanences	10
II/5 Clôture	10
II/6 Incidents	10
II/7 Climat de l'enquête	10
III) Analyse des observations du public	11
III/1 Analyse quantitative	11
III/2 Analyse qualitative	11
IV) Annexes au rapport	16
<u>CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE</u>	

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

I

GÉNÉRALITÉS

I.1 Objet de l'enquête

Enquête publique relative au projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome civil de Longuyon-Villette, situé au nord du département de Meurthe-et-Moselle, sur le ban communal de Villette, en bordure du territoire de la commune de Longuyon.

I.2 Cadre juridique

- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Code des relations entre le public et l'administration.
- Code des Transports et plus exactement les articles L6350-1, L6351-1 et L6351-2.
- Code de l'Aviation civile et en l'espèce les articles D242-2, D242-3, D243-7 et R241-1.
- Code des postes et des communications électroniques et notamment les articles L54 et L56.
- Arrêté ministériel du 07 juin 2007 modifié, fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques à l'exclusion des servitudes radioélectriques.

I.3 Nature, caractéristiques et justification du projet.

Le code des transports, le code de l'aviation civile et l'arrêté ministériel du 07 juin 2007 modifié, prévoient la mise en œuvre d'un Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement pour les aérodromes. Ce PSA vise à écarter les obstacles à la navigation aérienne et à protéger l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche, d'atterrissage et de décollage

des aéronefs. Il détermine donc des volumes devant rester libres et des cotes d'hauteurs maximales à ne pas dépasser. Dans le même ordre d'idée, il identifie les obstacles naturels ou anthropiques devant faire l'objet d'une diminution ou d'une suppression, selon les limites altimétriques applicables à leur emplacement. Il répertorie enfin les obstacles nécessitant un balisage de jour et /ou de nuit. Avant adoption, le projet de PSA est soumis à enquête publique préalable. En l'espèce, celui de l'aérodrome de Longuyon-Villette est porté par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est, sise à Strasbourg (Haut-Rhin).

L'aérodrome civil de Longuyon-Villette, permettant la pratique de vols de tourisme et de loisirs, a été officiellement créé en 1957, dans un espace enherbé de 15 hectares, qui dans le zonage actuel du document d'urbanisme de la commune de Villette, propriétaire des terrains, apparaît en zone naturelle dédiée à cette activité. Il dispose d'une piste principale, orientée est-ouest, non revêtue, d'une longueur de 908,1 mètres et large de 50 mètres. Celle-ci est matérialisée par des bornes plastiques de couleur blanche et elle est desservie par un taxiway. L'équipement de l'aérodrome comporte une aire de stationnement, sept hangars, une station d'avitaillement, une station météo, un mât de mesure des vents et un lieu de convivialité. Il abrite en permanence une trentaine d'appareils, avions et ULM. Son altitude de référence, point le plus élevé de la surface de la piste, est de 351,2 mètres NGF (Nivellement Général de la France). L'aérodrome est exploité à vue, de jour. Il n'est pas contrôlé et les communications s'effectuent en auto-information sur la fréquence de 123,500 MHz.

L'Aéroclub Frontières Lorraines (AFL), à statut associatif type loi 1901, exploite le site. Fort de 140 adhérents, il gère l'accueil, la gestion, la surveillance et l'entretien des lieux et propose la pratique des vols, la formation pour accéder au brevet de pilote, avion et ULM, des cours de voltige pour pilote confirmé et des baptêmes de l'air. L'aérodrome sert aussi régulièrement de terrain d'entraînement pour le 3^e Régiment d'Hélicoptères de Combat basé à Etain (Meuse) et constitue aussi une hélisurface pour l'hélicoptère du SAMU 54, aux fins de transferts urgents de blessés ou malades vers les centres hospitaliers de Nancy ou Metz. Il accueille aussi des manifestations festives ou des expositions. Suivant la classification de l'article R222-5 du Code de l'Aviation Civile, l'installation s'avère de catégorie « D » c'est-à-dire prévue pour la formation aéronautique, les sports aériens, le tourisme et certains services à courtes distances. L'aérodrome accueille exclusivement des avions à voilures fixes, de moins de 2 tonnes. Son activité, tributaire des conditions météo, s'effectue surtout d'avril à octobre. Le nombre de mouvements annuels présente une courbe légèrement ascendante et oscille actuellement

autour de 5 000. Pour la décennie à venir, l'aéroclub a prévu de mutualiser ses activités avec l'aérodrome de Serrouville (Meurthe-et-Moselle), d'augmenter le nombre de hangars et d'équiper la piste de bornes de chargement pour les avions à motorisation électrique.

Le projet de PSA de l'aérodrome de Longuyon-Villette établit des surfaces opérationnelles de dégagement aéronautique et des trouées d'atterrissage et décollage, face à l'est et à l'ouest. Il instaure également des surfaces latérales, un périmètre d'appui de la longueur de la piste et d'une largeur de 60 mètres, une surface horizontale intérieure définie par deux demi-circonférences de 2000 mètres de rayon, à 45 mètres au dessus de l'altitude de référence de l'aérodrome et enfin deux « surfaces coniques » placées à chaque extrémité de la piste. *(Ces surfaces coniques correspondent en fait à des volumes de forme trapézoïdale ou pyramidale, s'élevant à une hauteur de 35 mètres au dessus de la surface horizontale intérieure. La terminologie employée peut surprendre).*

L'emprise des servitudes aéronautiques de dégagement détermine une assiette et définit les territoires concernés. Ainsi, six communes voisines de l'aérodrome, situées dans le département de Meurthe-et-Moselle se trouvent partiellement incluses dans le périmètre des servitudes : Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers. La configuration des lieux nécessite une adaptation globale, côté nord-est de la piste, sur le territoire de la commune de Villette, du fait de la présence de hangars et de bâtis. Aucune adaptation ponctuelle ne s'impose.

I.4 Composition du dossier

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) sise 50 rue Henri Farman à Paris (75720), sa délégation régionale nord-est, implantée aéroport de Strasbourg Entzheim à Tanneries (67836) et le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire installé 82 rue des Pyrénées à Paris (75970) ont réalisé le dossier soumis à enquête publique. Il renferme les pièces suivantes :

- une note de 15 pages, de présentation du projet et d'explications sur les servitudes aéronautiques, avec schémas à l'appui,
- un plan d'ensemble des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette à l'échelle 1/25 000ème,
- un plan de détails à l'échelle 1/10 000ème

- l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 18 août 2023,
- l'ordonnance n° E23000061/54, de désignation du commissaire enquêteur, de Monsieur le président du Tribunal Administratif de Nancy, en date du 05 juillet 2023, ,
- une déclaration sur l'honneur du commissaire enquêteur désigné, de ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de ses fonctions,
- un compte rendu de 3 pages de la conférence interservices et de la consultation des collectivités,
- une copie de l'avis d'enquête,
- une fiche procédure établie par la Préfecture.

Le vocabulaire nécessairement technique de certains éléments requièrent une familiarisation et peuvent apparaître quelque peu abscons au grand public. Ce dossier ne comporte pas d'évaluation environnementale. Les textes en la matière, relatifs aux « Plans et Programmes » ainsi qu'aux « Projets » ne l'imposent pas, tant par étude d'impact systématique que par examen au cas par cas. Son contenu respecte les prescriptions de l'article D242-3 du Code de l'Aviation Civile.

I.5 Consultations préalables

Comme le prévoit l'article D242-2 du Code de l'Aviation Civile, le projet de PSA a fait l'objet d'une conférence interservices. Le bureau des Procédures Environnementales de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a soumis pour avis, le projet de PSA de l'aérodrome de Longuyon-Villette, aux services de l'État, aux organismes intéressés et aux collectivités concernées. Une synthèse de ces consultations a été arrêtée le 24 avril 2023. Elle liste les réponses suivantes :

RTE

A émis un avis favorable en date du 28/02/2023, en précisant que les lignes haute tension aériennes ou souterraines, n'impactent pas le projet et a invité à vérifier auprès des autres concessionnaires de réseau comme ENEDIS ou GRDF.

DREAL

Le 03/03/2023, l'unité départementale Meurthe-et-Moselle de la DREAL a attiré l'attention sur la présence d'un parc éolien à Allondrelle-la-Malmaison et sur un projet de de modification d'un autre parc éolien à Viviers-sur-Chiers.

DDT54

La DDT 54 a rendu son avis le 07/03/2023 en annonçant qu'aucun projet ne présentait un enjeu technique, social ou urbanistique à l'égard de l'aérodrome de Longuyon-Villette.

GRT Gaz

Dans son avis du 10/05/2023, GRTgaz ne formule aucune observation en déclarant l'absence d'ouvrage de transport de gaz haute pression sur la zone limite des surfaces de dégagement, tout en précisant que la commune de Longuyon, elle, était impactée par ce type d'ouvrage.

Orange

L'opérateur téléphonique a répondu le 15/03/2023 qu'il n'y avait pas de faisceau ou de site hertzien en service sur la commune de Longuyon mais que les autres activités : mobiles, câbles, fibres optiques pouvaient être impactées et a invité à consulter ses services en cas de projet de construction de plus de 10m de haut.

TDF

Télédiffusion de France n'a formulé aucune remarque, le 03/04/20233.

Etat-Major des Armées

L'Etat-Major de zone de défense Est a répondu le 05/04/2023 en n'émettant aucune objection au projet.

Commune d'Allondrelle-la-Malmaison

A émis un avis favorable le 07/04/2023.

Commune de Villette

A émis un avis favorable le 11/04/2023.

ONF

L'agence territoriale 54 a rendu son avis le 11/04/2023. Elle note que la forêt domaniale de Buré d'Orval ainsi que les forêts communales de Longuyon, Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Villette et Viviers-sur-Chiers se situent partiellement dans le projet de plan de servitudes aéronautiques et qu'il conviendra d'établir une convention afin

de déterminer les indemnités et les obligations de chaque partie, lorsque toutes les mesures concrètes à mettre en œuvre seront connues.

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Le CD 54 a rendu son avis le 11/04/2023, en considérant que le projet n'affectait pas les routes départementales et n'exprimait donc aucune remarque.

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Le 12/04/2023, estimant qu'aucun vestige archéologique n'était affecté, la DRAC a émis un avis favorable en rappelant que toute découverte devait lui être signalée.

Certains services, organismes, entités et collectivités invités à se prononcer, n'ont pas répondu dans le délai de deux mois. Leurs avis sont réputés favorables. Sont dans ce cas : la CCI de la Métropole du Grand Nancy, la Direction régionale de Météo France, la SNCF, les communes de Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Viviers-sur Chiers, la Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais, le Conseil Régional Grand-Est, et l'Aéroclub Frontières Lorraines.

II

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

II.1 Désignation du commissaire enquêteur et modalités de l'enquête

Après un appel du greffe du Tribunal Administratif de Nancy, le 05 juillet 2023, pour s'assurer de la disponibilité et de l'acceptation de la mission, par le commissaire enquêteur, le jour même, en réponse à la requête de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Antoine Caputo, pour conduire l'enquête publique relative au projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette, porté par la Direction Régionale de l'Aviation Civile Nord-Est. Le 07 juillet 2023, dès réception de l'ordonnance de désignation, n° E23000061/54, le commissaire enquêteur a pris attache avec Mme Monique DE LUCA, du Bureau des procédures environnementales, Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie, en charge de ce dossier à la Préfecture, afin d'obtenir le dossier d'enquête, sous forme papier et en version

dématérialisée. La liaison a permis également d'évoquer le contenu du projet, l'assise géographique, les dates de l'enquête, les moyens d'information et d'expression du public, classiques et numériques. De nouveaux contacts téléphoniques et des courriels ont permis d'arrêter les modalités de l'enquête :

- ouverture le 19/09/2023
- clôture le 06/10/2023, à 18h, soit 18 jours consécutifs
- siège de l'enquête fixé en mairie de Longuyon
- mise à disposition du dossier et d'un registre d'enquête en forme papier dans chacune des six mairies impliquées : Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette, Viviers-sur-Chiers,
- consultation du dossier aux heures habituelles d'ouverture au public, et pendant les six permanences de deux heures assurées par le commissaire enquêteur suivant le tableau ci-après :

Allondrelle-la-Malmaison	Mardi 19/09/2023	16h / 18h
Charency-Vezin	Vendredi 22/09/2023	16h / 18h
Colmey	Mercredi 27/09/2023	10h / 12h
Villette	Samedi 30/09/2023	10h / 12h
Viviers-sur-Chiers	Mercredi 04/10/2023	10h / 12h
Longuyon	Vendredi 06/10/2023	16h / 18h

- consultation du dossier en mode numérique, sur un site internet dédié, mis en œuvre par l'opérateur Légalcom à l'adresse : registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon, sur le site internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse : meurthe-et-moselle.gouv.fr, rubrique « Enquêtes publiques », et sur un poste informatique à disposition en mairie de Longuyon, sur rendez-vous,
- possibilité d'obtenir des informations auprès du porteur du projet, par courrier adressé à la Direction de l'Aviation Civile Nord-Est à Strasbourg et par voie électronique à l'adresse : gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr,
- observations sur le projet, soit par écrit sur les registres papier mis à disposition dans les six mairies concernées, soit par courrier adressé au nom du commissaire enquêteur, à la mairie de Longuyon, siège de l'enquête, ou par courriel déposé sur un registre dématérialisé à l'adresse : registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon.

II.2 Actions préparatoires

Après étude du dossier et quelques recherches documentaires pour approfondir les aspects juridiques et techniques des servitudes de dégagement, le commissaire enquêteur a pris contact avec Mme Elisabeth Gravelais, référent pour la DGAC Nord-Est à Strasbourg, afin d'obtenir son éclairage sur les contraintes altimétriques en relation avec le PSA, pour connaître l'existence d'éventuels obstacles, les mesures envisagées et l'incidence à l'égard des parcs éoliens, existants et futurs, dans le secteur concerné. Elle a fourni les explications souhaitées et précisé que ce dossier ne présentant pas de difficultés majeures, sa venue sur place n'était pas indispensable.

Le 27/08/2023, le commissaire enquêteur s'est rendu sur l'aérodrome de Longuyon-Villette pour visualiser les lieux et rencontrer M. Philippe Accard, président de l'Aéroclub Frontières Lorraines (ACFL) gestionnaire du site. En sa compagnie, avec son adjoint et M Jean-Patrick Dalla-Riva, Maire de Villette, le commissaire enquêteur a pu visiter entièrement le site, observer son environnement, proche et éloigné, et obtenir moult précisions sur le fonctionnement, la sécurité, le type d'appareils, les procédures d'approche, d'atterrissage et de décollage. Ses interlocuteurs, passionnés et très au fait du sujet, l'ont renseigné également sur les activités annexes du site, terrain d'entraînement pour les militaires, delta-zone pour les transferts de blessés, ou manifestations à caractère festif et ont souligné l'intérêt de cette installation pour l'apprentissage et la pratique du vol.

Le 14/09/2023, sur rendez-vous, le commissaire enquêteur a procédé à une tournée des six mairies concernées : Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur Chiers. Il a rencontré les maires et a pu échanger avec chacun d'eux sur la proximité de l'aérodrome de leur ban communal et sur d'éventuels projets municipaux pouvant entrer en conflit avec le PSA et notamment des projets de parcs éoliens, comme à Allondrelle-la-Malmaison et Viviers-sur-Chiers. Ce déplacement a été mis à profit pour légaliser les dossiers et les registres d'enquête et constater l'affichage de l'avis d'enquête dans les mairies.

II.3 Information du public

Par voie de presse

L'article R112-14 du Code de l'Expropriation, relatifs à l'information et à la participation des citoyens, définit le contenu et les modalités de la

publicité par voie de presse et par affichage. Il prévoit notamment des annonces dans deux journaux régionaux ou locaux, 8 jours avant l'ouverture de l'enquête et au cours des 8 premiers jours. La Préfecture de Meurthe-et-Moselle a bien respecté ces dispositions. Le tableau ci-dessous détaille les publications :

JOURNAL	1° AVIS	2° AVIS	Périodicité	Diffusion
Est-Républicain	11/09/2023	19/10/2023	Quotidien	Régionale
Républicain-Lorrain	11/09/2023	19/09/2023	Quotidien	Régionale

Par voie d'affichage

L'avis d'enquête et l'arrêté préfectoral ont été régulièrement affichés, aux lieux habituels d'affichage dans les mairies, dès le 26 août à Allondrelle-la-Malmaison, le 28 août à Charency-Vezin, le 4 septembre à Colmey, le 5 septembre à Viviers-sur-Chiers, le 8 septembre à Villette, et le 11 septembre à Longuyon, et maintenus jusqu'au terme de l'enquête publique, le 06 octobre 2023 à 18h.

Le commissaire enquêteur et la Préfecture avaient souhaité un affichage sur site, à l'aérodrome de Longuyon-Villette, dans les normes réglementaires de format et de couleur, mais la DGAC Nord-Est n'a pas estimé indispensable cet affichage supplémentaire.

Le commissaire enquêteur a constaté les affichages à chacun de ses déplacements dans les différentes communes. Mesdames et Messieurs les maires ont attesté du respect de ces dispositions par certificat d'affichage ci-après annexés.

Par voie dématérialisée

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle a mis en ligne sur son site internet, l'avis d'enquête et le dossier qui sont restés consultables pendant toute la durée de l'enquête. De plus, un ordinateur a été placé à la disposition du public en mairie de Longuyon, avec accès sur rendez-vous.

Pour compléter l'information de leurs administrés et les sensibiliser à la procédure en cours, les municipalités ont eu recours au système d'alerte « *Panneaux-Pocket* » avec inscription sur les panneaux électroniques et flash sur les téléphones portables.

II.4 Permanences et déplacements

Le commissaire enquêteur a assuré six permanences de deux heures, une dans chacune des six mairies concernées, suivant le tableau figurant au §II-1 consacré aux modalités de l'enquête.

Il s'est déplacé :

- le 27/08/2023, réunion de travail avec le Président de l'Aéroclub Frontières Lorraine et visite des lieux.

-le 14/09/2023, rencontre des maires des six communes concernées.

-le 26 octobre 2023 déplacement à Nancy, remise du rapport forme papier, des dossiers, des registres d'enquêtes et des certificats d'affichage, en Préfecture.

II.5 Clôture

Le 06 octobre 2023 à 18h, en mairie de Longuyon, à l'issue de la sixième permanence, le commissaire enquêteur a mis fin à l'enquête publique. Rejoint après 18h, en mairie de Longuyon, par les élus de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Villette et Viviers - sur-Chiers, il a clôturé les registres en paraphant les mentions prévues à cet effet.

Simultanément, les services de la Préfecture ont fermé l'adresse dédiée à cette enquête. De même l'opérateur Légalcom a clos le registre dématérialisé.

II.6 Incident

Aucun incident n'a perturbé le bon déroulement de cette enquête publique.

II.7 Climat de l'enquête

L'analyse des contributions relatives à cette enquête publique conduit à constater la passivité de la population, tant en soutien qu'en contestation, à l'égard du PSA de l'aérodrome de Longuyon-Villette. Les habitants des six communes concernées n'ont pas manifesté d'intérêt pour ce projet qui il est vrai n'impacte pas les secteurs urbanisés. Le caractère très technique du dossier a pu également rebuter. Les contacts se sont donc limités aux

élus et au personnel administratif des mairies qui se sont attachés à faciliter la tâche du commissaire enquêteur. Les relations se sont déroulées dans un climat très cordial.

III

___ ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ___

Cette procédure, régie par le Code de l'Expropriation, exonère le commissaire enquêteur de rédiger un procès-verbal de synthèse des observations du public. La faiblesse des contributions plaide également en ce sens. Il a toutefois produit ce procès-verbal pour formaliser l'absence de participation et exprimer ses propres interrogations. La DGAC Nord-Est a été destinataire avec envoi par voie dématérialisée, le 10 octobre 2023. Un exemplaire a été adressé à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle. La DGAC Nord-Est a fourni un mémoire en réponse, parvenu le 18 octobre 2023. Les deux documents sont annexés au présent rapport et leurs contenus intégrés à l'analyse qui suit.

III-1) Analyse quantitative

- aucun visiteur hors permanence,
- 2 visiteurs venus à la rencontre du commissaire enquêteur,
- une observation anonyme sur le registre dématérialisé,
- un courrier remis
- 118 visites du dossier numérisé
- 29 téléchargements
- 27 visionnages
- 8 téléchargements de la notice explicative
- 11 téléchargements du plan d'ensemble
- aucune demande d'accès au poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Longuyon.

III-2) Analyse qualitative

L'évaluation chiffrée des contributions met en évidence un déficit d'intérêt pour le projet de PSA, même si les internautes ont fait preuve d'une légère implication. Au demeurant, si les interventions n'expriment aucune approbation, elles ne manifestent pas non plus une quelconque contestation. Les élus des communes incluses dans le périmètre du PSA et d'une autre en périphérie, ont évoqué des projets éoliens dans leur

commune sans toutefois soulever d'objection à l'égard du projet. Le petit nombre des observations permet une présentation détaillée sans recourir à un classement thématique. Les points qui n'ont pu être soulevés à l'occasion des échanges téléphoniques avec les référents de la préfecture et de la DGAC Nord-Est font l'objet d'un questionnaire présenté à la suite.

Interventions

-Monsieur le Maire de Épiez-sur-Chiers a voulu s'assurer que le projet de PSA n'entravait pas un projet éolien sur sa commune.

Le territoire de sa commune se trouvant hors périmètre du PSA, il a été rassuré sur ce point. Il a cependant été informé que tout projet éolien était soumis à l'avis de la DGAC.

-M. BILICK Christian, habitant de Viviers-sur-Chiers est simplement venu satisfaire sa curiosité. Le commissaire enquêteur lui a présenté le projet et expliqué la procédure d'enquête publique.

Cette contribution ne nécessite aucun commentaire

-L'intervention anonyme déposé sur le registre dématérialisé exprime la crainte que la présence de l'aérodrome de Longuyon-Villette « *profitant à quelques privilégiés* » ne vienne contrecarrer le projet éolien de Villette qui « *profiterait à toute la collectivité* ».

L'activité de l'aérodrome de Longuyon-Villette, plutôt en lien avec les loisirs, ne fait pas obstacle au projet éolien de Villette. Au demeurant tout projet éolien est soumis à l'avis de la DGAC.

A titre informatif, Monsieur le Maire d'Allondrelle-la-Malmaison a déposé un courrier et des plans, relatifs à un projet éolien sur sa commune, en précisant que ce projet était conforme aux exigences de l'Armée de l'Air.

Le projet a déjà été visé par la DGAC. Cette intervention ne requiert aucun commentaire.

Questions du commissaire enquêteur

Question n° 01

La « Note Annexe » faisant office de notice explicative, évoque « *une adaptation globale* » localisée à Villette et concernant la surface latérale côté nord-est de la piste, en visant les hangars existants Cette mesure se limite-t-elle à des adaptations théoriques d'altitude ou comporte-t-elle un traitement matériel des obstacles ?

Réponse de la DGAC Nord-Est

L'adaptation globale concerne des bâtiments, considérés comme des obstacles irrémédiables. Les surfaces de base sont localement modifiées pour prendre en compte ces obstacles. Après adaptation, les bâtiments sont hors servitude et ne nécessitent pas de traitement particulier.

Commentaire du commissaire enquêteur

La DGAC a une terminologie qui lui est propre. Le mot « adaptation » pouvait laisser supposer une intervention physique.

Question n°02

La même « Note annexe » à la page 09, au paragraphe II.4.5, après les trouées de décollage et d'atterrissage, les surfaces latérales, le périmètre d'appui et la surface horizontale intérieure, parle de « *surface conique* ». Hors sur le schéma de l'enveloppe virtuelle des servitudes de dégagement, à la page 03, cette surface conique, apparaît comme un volume de forme trapézoïdale ou pyramidale. La terminologie est-elle bien adaptée ?

Réponse de la DGAC Nord-Est

Il s'agit bien d'une surface conique délimitée par la surface horizontale qui en constitue la directrice. La surface conique est décrite dans l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques. Cet arrêté précise : « La surface conique s'ouvre vers le haut à partir du contour de la surface horizontale intérieure

constituant sa directrice. Elle a pour génératrice une droite inclinée à 5 % dans un plan vertical restant perpendiculaire à la directrice. » Limitée vers le bas par la surface horizontale intérieure, la surface conique s'élève, par rapport à celle-ci, jusqu'à une hauteur, dans le cas de Longuyon (piste de code 1 exploitée à vue), de 35m. D'où le passage d'une altitude de 396.2m à la base de la conique à une altitude de 431.2m en ses points les plus hauts.

Commentaire du commissaire enquêteur

Idem question n° 01. Il s'agit du sens des vocables utilisés, différents du langage courant.

Question n° 3

Toujours la même « Note Annexe » comporte une coquille à la page 15, à propos du périmètre d'appui. Il manque un chiffre aux coordonnées Y de l'extrémité 27. Il faut lire : « $Y = 6934\underline{5}90,43$ » et non « 693490,43. La correction pourrait-elle intervenir avant adoption ?

Réponse de la DGAC Nord-Est

Comme la DSAC Nord-Est l'a indiqué au commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique, cette correction sera bien intégrée avant la demande d'approbation du PSA.

Commentaire du commissaire enquêteur

La reformulation de ce point visait une réponse écrite.

Question n° 04

La synthèse de la conférence interservices et des différentes consultations préalables à l'enquête publique, fait état de la nécessité d'opérer des élagages et des abattages d'arbres dans la forêt domaniale de Buré D'Orval et dans les forêts communales des six localités comprises dans l'assiette du PSA. A-t-on une évaluation des volumes concernés et des compensations de replantation sont elles prévues ?

Réponse de la DGAC Nord-Est

Lorsqu'une décision de mise en conformité effective au PSA est prise, le traitement des zones boisées identifiées dans le PSA comme étant en dépassement (au moment de l'approbation du PSA) peut faire l'objet, via une convention relative à la mise en œuvre du PSA passée avec la DGAC et fixant les conditions d'exécution des travaux de mise en conformité aux servitudes, d'une participation financière de l'État (représenté par la DSAC interrégionale). En général, lorsqu'une telle convention signée existe, l'État prend en charge sur devis le coût des travaux ainsi que la perte d'avenir, mais en revanche la recette de la vente de bois est, elle, déduite du montant versé par l'État au propriétaire. Cette participation financière n'existe pas lorsque le propriétaire choisit un simple élagage aux cotes du PSA plutôt que l'abattage. A notre connaissance et sous toute réserve, les plantations en compensation peuvent être prévues dans le code forestier pour les cas de défrichement mais la mise en application d'une servitude d'utilité publique ne constitue pas un défrichement.

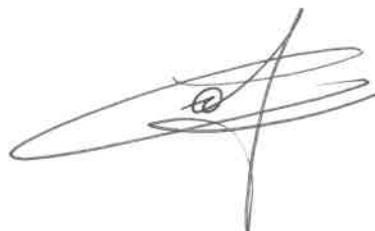
Commentaire du commissaire enquêteur

La réponse de la DSAC clarifie les dispositions à prendre à l'égard des zones boisées pouvant constituer un obstacle.

Val de BRIEY, le 25 octobre 2023

Le commissaire enquêteur

A. CAPUTO



IV

ANNEXES

IV-1 Documents régissant l'enquête

Sous cote 01/01

- Ordonnance n° E23000061/54, en date du 05 juillet 2023, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANCY, de désignation du commissaire enquêteur.

Sous cote 02/01

- Arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 18 août 2023, prescrivant l'enquête publique.

IV-2 Documents de publicité légale

Sous cote 03/01 à 03/06

- Copie des annonces de première et seconde parution, dans l'Est-Républicain et le Républicain-Lorrain.

Sous cote 04/01 à 04/07

- Copie des certificats d'affichage de MM. les Maires de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

Sous cote 05/01

- Copie de l'avis d'enquête.

V- Documents divers

Sous cote 06/01

- Procès-verbal de synthèse des observations du public.

Sous cote 07/01

- Mémoire en réponse de la DGAC Nord-Est

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E23000061/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 5 juillet 2023

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 5

Vu enregistrée le 4 juillet 2023, la lettre par laquelle le préfet de Meurthe-et-Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet, sollicité par la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, d'élaboration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sur le territoire des communes d'Allondrelle-la-Malmaison, de Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Antoine Caputo est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Le commissaire veillera à ce que l'enquête publique s'organise dans le respect des consignes sanitaires applicables au cours du déroulement de l'enquête.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Annexe n° 01/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO





**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie
Bureau des procédures environnementales et foncières

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**portant ouverture d'une enquête publique
relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome
de Longuyon-Villette**

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6350-1 à L. 6353-5 ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 241-3 à R. 242-1, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu la liste annuelle départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie au titre de l'année 2023 ;

Vu le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Longuyon-Villette, élaboré par les services de l'aviation civile, soumis à la conférence interservices de l'État et aux collectivités locales qui s'est déroulée du 13 février au 13 avril 2023 ;

Vu la demande de mise à l'enquête publique du projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette formulée par la Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est le 12 juin 2023 ;

Vu le dossier d'enquête publique composé du plan d'ensemble, du plan de détails, d'une notice explicative, comprenant une liste des obstacles dépassant les cotes limites et un état des bornes de repérage d'axe et de calage ;

Considérant que le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette concerne le territoire des communes de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Verzin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;

Considérant que les avis et observations reçus ne s'opposent pas au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette ;

Considérant que l'article L. 6351-2 du code des transports prévoit qu'une telle demande fait l'objet d'une enquête publique, dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui ne peut avoir une durée inférieure à quinze jours ;

Considérant que par ordonnance n°E23000061/54 du 5 juillet 2023, le président du Tribunal administratif de Nancy a désigné Monsieur Antoine Caputo, retraité de la fonction publique, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Considérant que les modalités d'organisation de l'enquête publique ont été définies en concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Une enquête publique d'une durée de 18 jours consécutifs aura lieu du mardi 19 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 à 18h00, heure de clôture de l'enquête, sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette.

Ce projet concerne le territoire des collectivités suivantes : Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

Article 2 : Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Article 3 : Cette enquête se déroulera dans les mairies des communes de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers. La commune de Longuyon est désignée siège de l'enquête publique.

Article 4 : Monsieur Antoine Caputo, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Article 5 : Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des collectivités suivantes : Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées à l'article 7 du présent arrêté ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Consulter les enquêtes publiques en cours ») ;
- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la mairie de Longuyon (1, Place de l'Hôtel de Ville – 54 260 LONGUYON) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
 - par mail : accueil@longuyon.fr
 - par téléphone : 03 82 44 55 00

Article 6 : Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier : Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, Division Régulation et Développement Durable – à l'intention de M. Gilles VIGNERON, chef de la subdivision développement durable – Aéroport de Strasbourg – Entzheim – 67 836 TANNERIES Cedex
- par mail : gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr

Article 7 : Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Longuyon – À l'attention de Monsieur Antoine Caputo, commissaire-enquêteur – 1 place de l'Hôtel de Ville, 54 260 Longuyon ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles au sein des collectivités énumérées à l'article 3 du présent arrêté aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>

- par courrier électronique adressé à : psa-aerodrome-longuyon@registredemat.fr
- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	mardi 19 septembre 2023	16h00 à 18h00
Mairie de CHARENCEY-VEZIN	vendredi 22 septembre 2023	16h00 à 18h00
Mairie de COLMEY	mercredi 27 septembre 2023	10h00 à 12h00
Mairie de VILLETTE	samedi 30 septembre 2023	10h00 à 12h00
Mairie de VIVIERS-SUR-CHIERS	mercredi 4 octobre 2023	10h00 à 12h00
Mairie de LONGUYON	vendredi 6 octobre 2023	16h00 à 18h00

Article 8 : L'avis d'ouverture d'enquête sera rendu public par voie d'affichage et, éventuellement, par tous autres procédés dans les collectivités énumérées à l'article 3 du présent arrêté et sur les lieux du projet.

Article 9 : Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

Article 10 : Le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord, s'il y a lieu, avec le ministre en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera déposé à la mairie des communes concernées, énumérées à l'article 3 du présent arrêté pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Article 11 : Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux mairies des collectivités énumérées à l'article 3 aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac - 54 000 NANCY - direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »)

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, les maires de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle dont une copie sera adressée au président du Tribunal administratif de Nancy, au sous-préfet de l'arrondissement de Val de Briey et au directeur départemental des territoires de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy, le **18 AOUT 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Julien LE GOFF

RL

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@braservices.fr

Avis publics

COMMUNE DE KEDANGE SUR CANNER

Après la Commission Consultative Communale de la Chasse, réunie le 6 Septembre 2023, le Maire proposera au Conseil Municipal d'abandonner d'office le produit de la location aux propriétaires. Les propriétaires et réservataires souhaitant déposer une déclaration de réserves ou une demande d'endéaves disposent d'un délai de 10 jours pour la faire parvenir en mairie à compter du 7 Septembre 2023.

36775900

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Avis d'enquête publique Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome Longuyon-Villette

Par arrêté préfectoral du 18 août 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette.

Cette enquête publique, d'une durée de 18 jours consécutifs, aura lieu du mardi 19 septembre 2023 au vendredi 06 octobre 2023 à 18h00, heure de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes de Allonville-la-Mainval, Charancy-Vezin, Coimney, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers. La commune de Longuyon est désignée siège de l'enquête.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne, il garantit la perméabilité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Monsieur Antoine CAPUTO, retraité de la fonction publique a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :
- aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux des collectivités suivantes : Allonville-la-Mainval, Charancy-Vezin, Coimney, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précitées ci-dessus ;

- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredebat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse

COMMUNE DE SAINT-FRANÇOIS-LACROIX

Location de la chasse communale par appel d'offres Avis public

La chasse communale pour la commune indiquée ci-dessus est effectuée par appel d'offres.

Le lot mis en location est le suivant :
1. Le lot N°1 : d'une contenance de 470 ha 09 a 16 ca dont de forêt.
Prix minimum : 3000 €

Le candidat devra fournir pour le lot :
1. Un dossier de candidature tel que défini aux articles 6.1 et 6.2 du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle.

2. Un dossier technique comprenant une lettre d'intention dans laquelle il explicite la manière dont il entend répondre aux critères ajoutés au cahier des charges type, ainsi que les moyens que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs assignés.

3. La liste de ses associés.
4. Le prix proposé sous pli séparé.
5. Le choix du locataire sera effectué à partir des critères et selon l'ordre suivant :

1. Proximité géographique du locataire avec le lieu de chasse.
2. Présentation d'un plan de gestion des populations de nuisibles (sangliers et corvidés notamment).
3. Justification par le candidat des antécédents et compétences cynégétiques (agrement piégeage, relevé de piégeage,...).

4. Un acte d'engagement.

5. Montant de l'offre.

Le dossier sera rédigé en français.

Le délai pour la remise des offres est fixé au lundi 23 octobre 2023 à 12 heures, date de réception en mairie.

Le cahier des charges de la location ainsi que les clauses spécifiques ajoutées au cahier des charges types peuvent être consultés en mairie de SAINT-FRANÇOIS-LACROIX, le lundi de 16h30 à 18h30 ainsi que le jeudi de 10h30 à 12h.

Fait à SAINT-FRANÇOIS-LACROIX, le 11 septembre 2023
Le maire, HAUBERT Jean-Claude

367860400

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants, (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/aj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/aj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Références professionnelles et capacités techniques :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Oui

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre

60% Prix

Renseignements d'ordre administratif :

BOUITTER Lionel

Tél : 03 82 21 00 88

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Remise des offres : 27/09/23 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :

MAITRE D'ŒUVRE PAVAN TRUL

Les appels de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://lerepublicaintrain.marchespublics-eurolegales.com>

367697000

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Avis d'appel public à la concurrence

1. Identification De L'acheteur : COMMUNE DE WOUSTVILLER
- 24 Rue de Nancy 57915 WOUSTVILLER
2. Mode de passation : Procédure adaptée ouverte
3. Identification Du Marché : RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE WOUSTVILLER

Type de marché : Travaux
Début des travaux : 4ème trimestre 2023
Lieu principal d'exécution du marché : WOUSTVILLER

4. Date et heure limites de réception des plis : 29 Septembre 2023 à 12:00
5. Justificatifs à produire suivant RC
6. Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : Critères d'attribution :

Prix des prestations : 40 %
Valeur technique : 60 %
7. Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics-matec57.fr/>
8. Renseignements et contact : Administratif : GALERA Sylvia, Responsable des finances
email : sylvie.galera@woustviller.fr
Tél : +33 387980720
Technique : VOGEL Jean-Claude, Adjoint
email : jvogel@woustviller.fr
Date d'envoi de la publication : 07/09/2023

367650100

VILLE DE HAGONDANGE

Avis d'appel public à concurrence

ENTRETIEN DES RESEAUX DE VENTILATIONS DES BATIMENTS DE LA VILLE DE HAGONDANGE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE HAGONDANGE
Correspondant : Madame Valérie ROMILLY
Place Jean Burger 57300 HAGONDANGE - Tél : 0387715010
Courriel : b.fessecourt@ville-hagondange.fr
Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.hagondange.fr/>
Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-demat.com:443/16775>

Type d'organisme : Commune
Objet du marché: ENTRETIEN DES RESEAUX DE VENTILATIONS DES BATIMENTS DE LA VILLE DE HAGONDANGE.
Type de marché Services.
Règles des variantes.
Critères d'attribution

Avis d'Appel Public à la Concurrence Procédure adaptée supérieure à 90 000 €

Identification de l'organisme : Commune de Clouange 1 rue Joffire 57185
Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la requalification de la rue du Maréchal Joffire
Durée du marché : estimation prévisionnelle de 30 mois (hors délai de parfaitement achèvement)
Communication : Le dossier de consultation est accessible gratuitement, sur internet : <https://marchespublics-matec57.fr/>
(profil acheteur)
Le marché est attribué sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation.
Date limite de remise des offres : 05/10/2023 à 12h00
Date d'envoi à la publication : 06/09/2023

367668100

SYNDICAT DES EAUX DE PIENNES

Avis d'appel public à la concurrence

M. Philippe FISCHESSE - PRESIDENT
8 rue du point du jour 54480 PIENNES
Tél : 03 82 21 00 98
mél : step.piennes@orange.fr
web : <https://www.step-piennes.fr/>
SIRET 20009114800011
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE ST PANCRE
Référence acheteur : 2023-15
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 54730 SAINT PANCRE
Durée : 18 mois.
Description : CF DC :
Classification CPV :
Principale : 45232410 - Travaux d'assainissement
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Réseau
cf dce
Lieu d'exécution : SAINT PANCRE
Lot N° 2 - Ouvrage épurt-toire
cf dce
Lieu d'exécution : SAINT PANCRE
Conditions de participation
Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Lieu et description succincte des conditions :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du



« Enquêtes publiques » - « Consulter les enquêtes publiques en cours » - sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la mairie de Longuyon (1 place de l'Hôtel de Ville-54260 LONGUYON) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
* par mail : accueil@longuyon.fr
* par téléphone : 03 82 44 55 00

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet par courrier selon l'une des modalités suivantes :
- par courrier : Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, Division Régulation et Développement Durable - à l'intention de M. Gilles VIGNERON, chef de la subdivision développement durable - Aéroport de Strasbourg - Entzheim - 67 836 TANNERIES Cedex
- par mail : gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Longuyon - A l'attention de Monsieur Antoine CAPUTO, commissaire-enquêteur - 1 place de l'Hôtel de Villes, 54 260 Longuyon ;
- sur les registres d'enquête disponibles au sein des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur précitées ci-après ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
- par courrier électronique adressé à : psa-aerodrome-longuyon@registredemat.fr

permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux - Dates - Heures des permanences
Mairie de ALLONDELLE-LA-MALMAISON
mardi 19 septembre 2023 16h00 à 18h00
Mairie de CHARENCEY-VEZIN
vendredi 22 septembre 2023 16h00 à 18h00
Mairie de COLMEY
mercredi 27 septembre 2023 10h00 à 12h00
Mairie de VILLETTE
samedi 30 septembre 2023 10h00 à 12h00
Mairie de VMIERS-SUR-CHIERS
mercredi 4 octobre 2023 10h00 à 12h00
Mairie de LONGUYON
vendredi 6 octobre 2023 16h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

Le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégageement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord, s'il y a lieu, avec le ministre en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégageement sera déposé à la mairie des communes concernées, énumérées ci-avant pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux mairies des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac - 54 000 NANCY - direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>
(Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires enquêteurs »)

366548600

Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

l'enquête - Mairie de LENGELSHHEIM, 14 Rue de l'Ecole, 57720 LENGELSHHEIM ;
- par courriel à l'adresse suivante : zoning-aerodrome@registre-demat.fr
avant le 19.10.2023 à 17h00.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <https://www.registredemat.fr/zonage-aerodrome-asseinissement-breidenbach-langelsheim>
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie de LENGELSHHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A SCHMITZHEIM, le 01.08.2023,
LE PRESIDENT, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

36627/200

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Avis d'enquête publique Projet de plan de servitudes aéronautiques de dérogation (PSA) de l'aérodrome Longuyon-Villette

Par arrêté préfectoral du 18 août 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dérogation de l'aérodrome de Longuyon-Villette.

Cette enquête publique, d'une durée de 18 jours consécutifs, aura lieu du mardi 19 septembre 2023 au vendredi 06 octobre 2023 à 18h00, heure de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes de Allonville-la-Malmaison, Charancy-Vezin, Colmex, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers. La commune de Longuyon est désignée siège de l'enquête.

Le plan de servitudes aéronautiques de dérogation a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Monsieur Antoine CAPUTO, retraité de la fonction publique a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des collectivités suivantes : Allonville-la-Malmaison, Charancy-Vezin, Colmex, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;
- sur les permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>

- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>
(Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Consulter les enquêtes publiques en cours »)
- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la mairie de Longuyon (1 place de l'Hôtel de Ville-54260 LONGUYON) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :

* par mail : accueil@longuyon.fr
* par téléphone : 03 82 44 55 00

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du

Annexe n° 03/03
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

Maître d'ouvrage : SAS SAINTE BARBE, - 2, Huchet - BP 70 031 - 57 801 Freyming-Merébach Cedex
Type de procédure : Procédure Adaptée directe
Référence de la consultation : AAPC376
Objet du marché : Ascension exténeure des immeubles rue Erckmann-Chatrain et rue Saint-Blaise à BEHRENN-LES-FORBACH
Lieux d'exécution :
Tranche 1 : 80 logements 17 à 31 rue Erckmann-Chatrain
Tranche 2 : 50 logements 39 à 47 rue Saint-Blaise
Modalités d'attribution :
Lots séparés
Lot n°1: VRD-EV;
Lot n°2: GROS OEUVRE;
Lot n°3: ETANCHEITE;
Lot n°4: RAVALEMENT FACADES - PEINTURES;
Lot n°5: SERRURERIE;
Lot n°6: MENUISERIES EXTERIEURES PVC;
Lot n°7: ELECTRICITE;
Lot n°8: CHAUFFAGE - PLOMBERIE;
Lot n°9: ASCENSEURS
Objet du dossier de la consultation :
Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation détaillées sont indiquées dans le règlement de la consultation.

Retrait du dossier de consultation : www.achatpublic.com
Accès au dossier de consultation : Référence de la consultation : AAPC376 ASCENSEURS BEHREN
Date limite de réception des soumissions : 06/10/2023 à 12h00
Date d'envoi à la publication : 13/09/2023

368480800

MAIRIE DE TRESSANGE

Avis d'appel public à la concurrence

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Mairie de Tressange
Type de numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 21570678800017
Ville : TRESSANGE Code postal : 57710
Groupement de commandes : NON
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil acheteur :
<https://www.marchespublics-matdoc57.fr/>

Avis d'appel public à la concurrence

M. Cédric GOUTH - Maire
1 Place de l'Hôtel de Ville BP 80820
57148 WOIPPY
Tél : 03 87 34 63 00
mél : marches-publics@mairie-woippy.fr
web : <http://www.mairie-woippy.fr/version2/index.php/en/>
SIRET 21570751400018

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Magasins Solitaires/Lieu de garde d'enfants-Bibliothèque-
Lieu d'Accueil Enfants-Parents
Travaux de construction Rue de l'Abbé Pierre
Mission de Maîtrise d'oeuvre
Référence acheteur : 2023-728

Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 57140 WOIPPY
Classification CPV :
Principale : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
Complémentaires :
71300000 - Services d'ingénierie
71630000 - Services de conseil en construction
71540000 - Services de gestion de la construction
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Valeur estimée hors TVA : 90 000,00 €

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :
Les conditions de participation sont précisées dans le règlement de consultation (RC).

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ;
Les conditions de participation sont précisées dans le règlement de consultation (RC).

Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ;
Les conditions de participation sont précisées dans le règlement de consultation (RC).

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Non
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratif :
Service Commande Publique
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 13/10/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 14/09/23
Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://ete-marches.marches-publics.info/>

369157800

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@braservices.fr

Avis publics

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

Communes de Breidenbach et Lengelsheim

Enquête publique conjointe portant sur les projets de révision des zonages de l'assainissement collectif et non collectif des communes de Breidenbach et de Lengelsheim

Par arrêté en date du 23 août 2023, le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision des zonages de l'assainissement collectif et non collectif des communes de BREIDENBACH et de LENGELSHEIM.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de BREIDENBACH, 1 Rue de l'Ecole, 57720 BREIDENBACH, le mardi 19.09.2023 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 05.10.2023 de 14h00 à 17h00,

en Mairie de LENGELSHEIM, 14 Rue de l'Ecole, 57720 LENGELSHEIM, le jeudi 28.09.2023 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 19.10.2023 de 14h00 à 17h00.

Les dossiers d'enquête seront consultables sur le site <https://www.registredemat.fr/zone-assainissement-breidenbach-lengelsheim> et dans les mairies de BREIDENBACH et de LENGELSHEIM sur support papier ou informatique aux jours et heures suivants : Mairie de LENGELSHEIM, les MARDI et JEUDI de 9h00 à 11h00 et de 17h00 à 18h00, Mairie de BREIDENBACH, les LUNDI et JEUDI de 14h à 18h, le MARDI de 8h à 12h et le VENDREDI de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions : - sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public dans les mairies de BREIDENBACH et de LENGELSHEIM pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture ;

porteur de projet par courrier selon l'une des modalités suivantes : - par courrier : Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, Division Régulation et Développement Durable - à l'attention de M. Gilles VIGNERON, chef de la subdivision développement durable - Aéroport de Strasbourg - Entzheim - 67 836 TANNERIES Cedex - par mail : gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Longuyon - A l'attention de Monsieur Antoine CAPUTO, commissaire-enquêteur - 1 place de l'Hôtel de Ville, 54 260 Longuyon ;
- sur les registres d'enquête disponibles au sein des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences ci-après ;
- commissaire-enquêteur précises ci-après ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pae-aerodrome-longuyon>
- par courrier électronique adressé à : pae-aerodrome-longuyon@registredemat.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

- Lieux - Dates - Heures des permanences
- Mairie de ALLONDRÉLLE-LA-MALMAISON
- mardi 19 septembre 2023 18h00 à 18h00
- Mairie de CHARENCEY-VEZIN
- vendredi 22 septembre 2023 16h00 à 18h00
- Mairie de COLMEY
- mercredi 27 septembre 2023 10h00 à 12h00
- Mairie de VILLETTE
- samedi 30 septembre 2023 10h00 à 12h00
- Mairie de VIMERS-SUR-CHIERS
- mercredi 4 octobre 2023 10h00 à 12h00
- Mairie de LONGUYON
- vendredi 6 octobre 2023 16h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

Le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord, s'il y a lieu, avec le ministre en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera déposé à la mairie des communes concernées, énumérées ci-avant pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes : - aux mairies des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac - 54 000 NANCY - direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières) ;

- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Acteurs de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires enquêteurs »)

L'inségralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : OUI

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON

Norm du contact : Monsieur le Maire

Adresse mail du contact : mairie@tressange.fr

N° de téléphone du contact : 03.82.59.10.50

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation

- Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation

- Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 10/10/2023 à 11h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit

Réduction du nombre de candidats : NON

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : OUI

L'acheteur exige la présentation du marché

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la mairie à Tressange

Type de marché : TRAVAUX

Lieu principal d'exécution du marché : 57710 TRESSANGE

La consultation comporte des tranches : NON

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : NON

Section 5 : Lots

Marché alloté : OUI

Lot 01 : VRD - GROS OEUVRE

Lot 02 : CHARPENTE BOIS

Lot 03 : COUVERTURE TUILE

Lot 04 : ETANCHÉITE

Lot 05 : MENUISERIE ALU

Lot 06 : BARDAGE - ITE

Lot 07 : PLATRERIE

Lot 08 : MENUISERIE INTERIEURE

Lot 09 : ELECTRICITE

Lot 10 : CSV

Lot 11 : CARRÉLAGE - FAIENCE

Lot 12 : PEINTURE

Lot 13 : SOLS COLLES

Lot 14 : ENDUITS SUR ITE

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : NON

Détails sur la visite : Visite recommandée (se référer au règlement de consultation)

Autres informations complémentaires :

En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le pouvoir adjudicateur est assisté de MATEC en tant qu'AMO

Le maître d'œuvre est BOLZINGER Architecte

Tél : 06.16.92.52.61 Email : mairie@tressange.fr

Date d'envoi à la publication : 14/09/2023

368736800

Annexe n° 03/04
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Avis d'enquête publique Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégelagement (PSA) de l'aérodrome Longuyon-Villette

Par arrêté préfectoral du 18 août 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégelagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette.

Cette enquête publique, d'une durée de 18 jours consécutifs, aura lieu du mardi 19 septembre 2023 au vendredi 06 octobre 2023 à 18h00, heure de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes de Alondrelle-la-Malmaison, Charency-Verzin, Colmeiy, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers. La commune de Longuyon est désignée siège de l'enquête.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégelagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des avions et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéronautique.

Monsieur Antoine CAPUTO, retraité de la fonction publique a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des collectivités suivantes : Alondrelle-la-Malmaison, Charency-Verzin, Colmeiy, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site Internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Consulter les enquêtes publiques en cours »)
- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la mairie de Longuyon (1 place de l'Hôtel de Ville-54260 LONGUYON) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
 - * par mail : accueil@longuyon.fr
 - * par téléphone : 03 82 44 55 00

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet par courrier selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier : Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, Division Régulation et Développement Durable - à l'attention de M. Gilles VIGNERON, chef de la subdivision développement durable - Aéroport de Strasbourg - Entzheim - 67 838 TANNERIES Cedex
 - par mail : gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr
- Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Longuyon - A l'attention de Monsieur Antoine CAPUTO, commissaire-enquêteur - 1 place de l'Hôtel de Ville, 54 260 Longuyon ;
 - sur les registres d'enquête disponibles au sein des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur précitées ci-après ;
 - sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
 - par courrier électronique adressé à : psa-aerodrome-longuyon@registredemat.fr
 - directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

- Lieux - Dates - Heures des permanences**
- Mairie de ALLONDELLE-LA-MALMAISON
mardi 19 septembre 2023 16h00 à 18h00
 - Mairie de CHARENCEY-VEZIN
vendredi 22 septembre 2023 16h00 à 18h00
 - Mairie de COLMEIY
mercredi 27 septembre 2023 10h00 à 12h00
 - Mairie de VILLETTE
samedi 30 septembre 2023 10h00 à 12h00
 - Mairie de VIVIERS-SUR-CHIERS
mercredi 4 octobre 2023 10h00 à 12h00
 - Mairie de LONGUYON
vendredi 6 octobre 2023 16h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

Le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégelagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord, s'il y a lieu, avec le ministre en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégelagement sera déposé à la mairie des communes concernées, énumérées ci-avant pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux mairies des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Prétet Claude Erignac - 54 000 NANCY - direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »)

366548600

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

Maitre d'ouvrage : SAS SAINTE BARBE - 2, Huchet - BP 70 031 - 57 801 Freyming-Merlebach Cedex

Type de procédure : Procédure Adaptée directe

Référence de la consultation : AAPC376

Objet du marché : Ascensorisation extérieure des Immeubles rue Erckmann-Chatrin et rue Saint-Blaise à BEHREN-LES-FORBACH

Lieux d'exécution :

Tranche 1 : 80 logements 17 à 31 rue Erckmann-Chatrin

Tranche 2 : 50 logements 39 à 47 rue Saint-Blaise

Modalités d'attribution :

Lots séparés

Lot n°1: VRD-EV;

Lot n°2: GROS OEUVRE;

Lot n°3: ETANCHÉITE;

Lot n°4: RAVALÈMENT FACADES - PEINTURES;

Lot n°5: SERRURERIE;

Lot n°6: MENUISERIES EXTERIEURES PVC;

Lot n°7: ELECTRICITE;

Lot n°8: CHAUFFAGE - PLOMBERIE;

Lot n°9: ASCENSEURS

Obtention du dossier de la consultation :

Conditions de participation : Référence de la consultation : AAPC376 ASCENSEURS BEHREN

Date limite de réception des soumissions : 06/10/2023 à 12h00

Date d'envoi à la publication : 13/09/2023

366480800

Publicités juridiques



Journée d'expertises Estimations gratuites et confidentielles

Vendredi 22 septembre 2023
de 14h à 18h
LA GALERIE SUR SON 31
31 Rue des églises 54000 NANCY



Renseignements
Maison de ventes Alexandre Landre Nancy, 43 Bd Albert 1er - Nancy
nancy@alexandrelandre.com - 09 83 43 24 78
www.alexandrelandre.com

368814400

Vie des sociétés

Dissolutions

RAINELOR

SCI au capital de 2 000 € :
1 Avenue Robert Schuman
54 850 Messein RCS Nancy 451 329 536

Aux termes du PV d'AGE en date du 31/12/2019, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, constaté la clôture de liquidation. La société sera radiée du RCS de NANCY.

366412700

L'EST **RL** **VOSSGES**
Publiez vos annonces légales
0 809 100 167
legaleserv@ebraservices.fr
Réactivité - Sécurité - Proximité **eebro**

CAP SUR L'ÉTÉ 2023

Entre beauté du site et gourmandise du vin, le domaine du Météore

Vin rosé, synonyme de soirs d'été. Faites votre choix !

Multipliez les plaisirs : vins et festivals !

EN VENTE chez votre marchand de journaux 6€90 L'OUVRAGE

1 CAHIER SPÉCIAL SAINT-ÉMILION DE 8 PAGES 120 PAGES - FORMAT 23 X 28 CM

BON DE COMMANDE à retourner accompagné de votre règlement à :
LA BOUTIQUE - Rue Théophraste-Renaudot 54185 HELLÉCOURT cedex

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de LA BOUTIQUE

TERRE DE VINS MON CAHIER D'ÉTÉ

Nombre TOTAL d'exemplaires x 6^{€90} = €
Frais de port + 4 € (par exemplaire)

PRIX TOTAL de votre commande : €

Nom Prénom

Adresse

Code postal **Annexe n° 03/05**

E-mail* **Le commissaire enquêteur Antoine CAPUTO**

Téléphone* (obligatoire pour le suivi)

Les informations demandées sont utilisées uniquement pour la fabrication et la facturation de votre commande.

ou commandez en ligne sur boutique.estrepublicain.fr

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

Communes de Breidenbach et Lengelsheim

Enquête publique conjointe portant sur les projets de révision des zonages de l'assainissement collectif et non collectif des communes de Breidenbach et de Lengelsheim

Par arrêté en date du 23 août 2023, le Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision des zonages de l'assainissement collectif et non collectif des communes de BREIDENBACH et de LENGELSHEIM.

A cet effet le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. René MULLER en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable de la procédure est le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle représenté par son Président, M. Frédéric FFLIEGERSDOERFFER.

À l'issue de l'enquête publique, la commission permanente approuvera les révisions des zonages de l'assainissement collectif et non collectif des communes de BREIDENBACH et de LENGELSHEIM éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du **18.09.2023 - 9h00** au **19.10.2023 - 17h00**, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de BREIDENBACH, 1 Rue de l'Ecole, 57720 BREIDENBACH, le mardi 19.09.2023 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 05.10.2023 de 14h00 à 17h00.

ou en Mairie de LENGELSHEIM, 14 Rue de l'Ecole, 57720 LENGELSHEIM le jeudi 28.09.2023 de 9h00 à 11h00 et le jeudi 19.10.2023 de 14h00 à 17h00.

Les dossiers d'enquête seront consultables sur le site <https://www.registre.demat.fr/zone-assainissement-breidenbach-lengelsheim>

et dans les mairies de BREIDENBACH et de LENGELSHEIM sur support papier ou informatique aux jours et heures suivants : Mairie de LENGELSHEIM, les MARDI et JEUDI de 9h00 à 11h00 et de 17h00 à 19h00, Mairie de BREIDENBACH, les LUNDI et JEUDI de 14h à 18h, le MARDI de 8h à 12h et le VENDREDI de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et parapchés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public dans les mairies de BREIDENBACH et de LENGELSHEIM pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier postal avant le 19.10.2023 à 17h00 à l'attention de Monsieur René MULLER, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête - Mairie de LENGELSHEIM, 14 Rue de l'Ecole, 57720 LENGELSHEIM.
- par courriel à l'adresse suivante zone-breidenbach-lengelsheim@registre.demat.fr avant le 19.10.2023 à 17h00.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site <https://www.registre.demat.fr/zone-assainissement-breidenbach-lengelsheim>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie de LENGELSHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture ou ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A SCHILTIGHEIM, le 01.09.2023,
LE PRÉSIDENT, Frédéric FFLIEGERSDOERFFER

366277200

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Avis d'enquête publique Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome Longuyon-Villette

Par arrêté préfectoral du 18 août 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette.

Cette enquête publique, d'une durée de 18 jours consécutifs, aura lieu du **mardi 19 septembre 2023** au **vendredi 06 octobre 2023** à 18h00, heure de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes de Alondrelle-la-Malmaison, Charenay-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers. La commune de Longuyon est désignée siège de l'enquête.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire au processus d'approche finale et décloage des aéronautes et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéronautique.

Monsieur Antoine CAPUTO, retraité de la fonction publique a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des collectivités suivantes : Alondrelle-la-Malmaison, Charenay-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;
 - lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
 - sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre.demat.fr/zone-assainissement-breidenbach-lengelsheim> ;
 - sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>
- (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Consulter les enquêtes publiques en cours »)
- Sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la mairie de Longuyon (1 place de l'Hôtel de Ville-54260 LONGUYON) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
- * par mail : accueil@longuyon.fr
 - * par téléphone : 03 82 44 55 00
- Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du

porteur de projet par courrier selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier : Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, Division Régulation et Développement Durable - à l'attention de M. Gilles VIGNERON, chef de la subdivision développement durable - Aérodrome de Strasbourg - Entzheim - 57 536 TANNERIES Cedex
- par mail : gilles.vignerou@aviation-civile.gouv.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Longuyon - À l'attention de Monsieur Antoine CAPUTO, commissaire-enquêteur - 1 place de l'Hôtel de Ville, 54 260 Longuyon ;
- sur les registres d'enquête disponibles au sein des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur précisées ci-après ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre.demat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
- par courrier électronique adressé à : psa-aerodrome-longuyon@registre.demat.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux - Dates - Heures des permanences
Mairie de ALLONDRILLE-LA-MALMAISON
mardi 19 septembre 2023 16h00 à 18h00
Mairie de CHARENAY-VEZIN
vendredi 22 septembre 2023 16h00 à 18h00
Mairie de COLMEY
mercredi 27 septembre 2023 10h00 à 12h00
Mairie de VILLETTE
samedi 30 septembre 2023 10h00 à 12h00
Mairie de VIVIERS-SUR-CHIERS
mercredi 4 octobre 2023 10h00 à 12h00
Mairie de LONGUYON
vendredi 6 octobre 2023 16h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

Le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministère chargé de l'aviation civile. En accord, s'il y a lieu, avec le ministère en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera deposité à la mairie des communes concernées, énumérées ci-avant pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux mairies des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac - 54 000 NANCY - direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

(Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »)

366548600

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



Avis d'appel public à la concurrence

Maître d'ouvrage : SAS SAINTE BARBE, - 2, Huchet - BP 70 031 - 57 801 Freyming-Merlebach Cedex

Type de procédure : Procédure Adaptée directe

Référence de la consultation : AAPC378

Objet du marché : Ascension extérieure des immeubles rue Erckmann-Chatrian et rue Saint-Blaise à BEHREN-LES-FORBACH

Lieux d'exécution :

Tranche 1 : 80 logements 17 à 31 rue Erckmann-Chatrian
Tranche 2 : 50 logements 39 à 47 rue Saint-Blaise

Modalités d'attribution :

Lots séparés

Lot n°1: VRD-EV;
Lot n°2: GROS OEUVRE;
Lot n°3: ETANCHÉITE;
Lot n°4: RAVALEMENT FACADES - PEINTURES;
Lot n°5: MENUISERIES INTERIEURES PVC;
Lot n°6: MENUISERIES EXTERIEURES PVC;
Lot n°7: ELECTRICITE;
Lot n°8: CHAUFFAGE - PLOMBERIE;
Lot n°9: ASCENSEURS

Obtention du dossier de la consultation :

Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation détaillées sont indiquées dans le règlement de la consultation.

Retrait du dossier de consultation : www.schstppublic.com

Accès au dossier de consultation : Référence de la consultation AAPC378 ASCENSEURS BEHREN

Date limite de réception des soumissions : 06/10/2023 à 12h00

Date d'envoi à la publication : 13/09/2023

368480800

Mairie de TRESSANGE

Avis d'appel public à la concurrence

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Mairie de Tressange
Type de numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 21570678900017
Ville : TRESSANGE Code postal : 57710
Groupement de commandes : NON

Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil acheteur : <https://www.marchespublics-matec57.fr/>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON
Nom du contact : Monsieur le Maire
Adresse mail du contact : mairie@tressange.fr
N° de téléphone du contact : 03.87.59.10.30
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
- Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
- Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : se référer au règlement de consultation
- Technique d'achat : Sans objet
- Date et heure limite de réception des plis :** 10/10/2023 à 11h00
- Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit
- Réduction du nombre de candidats : NON
- Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : OUI
- L'acheteur exige la présentation de variantes : NON

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la mairie à Tressange
Type de marché : TRAVAUX
Lieu principal d'exécution du marché : 57710 TRESSANGE
La consultation comporte des tranches : NON
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : NON

Section 5 : Lots
Marché aléatoire : OUI
Lot 01 : VRD - GROS OEUVRE
Lot 02 : CHARPENTE BOIS
Lot 03 : COUVERTURE TUILE
Lot 04 : ETANCHÉITE
Lot 05 : MENUISERIE ALU
Lot 06 : BARDAGE - ITE
Lot 07 : PLÂTRERIE
Lot 08 : MENUISERIE INTERIEURE
Lot 09 : ELECTRICITE
Lot 10 : CSV
Lot 11 : CARRELAGE - FAIENNE
Lot 12 : PEINTURE
Lot 13 : SOLS COLLÉS
Lot 14 : ENDUITS SUR ITE

Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : NON
Détails sur la visite : Visite recommandée (se référer au règlement de consultation)

Autres informations complémentaires :
En application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une procédure obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le pouvoir adjudicateur est assisté de MATEC en tant qu'AMO
Le maître d'œuvre est BOLZINGER Architecte
Tél : 06.16.92.52.61 Email : mairie@tressange.fr
Date d'envoi à la publication : 14/09/2023

368738600

VILLE DE WOIPPY

Avis d'appel public à la concurrence

M. Cédric GOUTH - Maire
1 Place de l'Hôtel de Ville BP 80820
57148 WOIPPY
Tél : 03 87 34 63 00
mél : marches-publics@mairie-woippy.fr
web : <http://www.mairie-woippy.fr/version2/index.php/en/SIRET21570751400018>

Type de commande : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Magasins Solidaires/Lieu de garde d'enfants-Bibliothèque-Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Travaux de construction Rue de l'Abbé Pierre

Mission de Maîtrise d'œuvre

Référence acheteur : 2023-728

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 57140 WOIPPY

Classification CPV :

Principale : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Complémentaires :

- 71300000 - Services d'ingénierie
- 71530000 - Services de conseil en construction
- 71840000 - Services de gestion de la construction

Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non

Les variantes sont exclues : Non

Valeur estimée hors TVA : 90 000,00 €

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
- Liste et description succincte des conditions :
- Les conditions de participation sont précisées dans le règlement de consultation (RC).

Capacité économique et financière :

- Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Les conditions de participation sont précisées dans le règlement de consultation (RC).

Référence professionnelle et capacité technique :

- Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Les conditions de participation sont précisées dans le règlement de consultation (RC).

Marché réservé : NON

- Réduction du nombre de candidats : Non
- La consultation comporte des tranches : Non
- Possibilité d'attribution sans négociation : Non
- Visite obligatoire : Non
- Critères d'attribution :
- Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
- Renseignements d'ordre administratifs :
- Service Commande Publique

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : OUI

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 13/10/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 14/09/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://sis-marches.marches-publics.info/>

368757600

Annexe n° 03/06
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de Allondrelle la Malmaison

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de Allondrelle la - Malmaison

CERTIFIE

Avoir affiché le 26 Août 2023 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture **du mardi 19 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 inclus** de l'enquête publique relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sur le territoire des collectivités de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

A Allondrelle, le 06/10/2023

Le Maire,



JF MAIENBERG

(Sceau)

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

Annexe n° 04/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

* Barrer la mention inutile

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de CHARENCEY-VEZIN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de CHARENCEY-VEZIN

CERTIFIE

Avoir affiché le 28 août 2023 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du mardi 19 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 inclus de l'enquête publique relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sur le territoire des collectivités de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

A Charency-Vezin, le 28/08/2023.
Le Maire, Philippe GRETHEN

(Sceau)

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

* Barrer la mention inutile

Annexe n° 04/02
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de COLMEY-FLABEVILLE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de COLMEY-FLABEVILLE

CERTIFIE

Avoir affiché le 04/10/2023...et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du **mardi 19 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 inclus** de l'enquête publique relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sur le territoire des collectivités de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

A Colmey, le 06/10/2023

Le Maire,



[Signature]

(Sceau)

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

* Barrer la mention inutile

Annexe n° 04/03

Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

[Signature]

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de LONGUYON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de LONGUYON

CERTIFIE

Avoir affiché le 11/09/2023 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du **mardi 19 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023** inclus de l'enquête publique relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sur le territoire des collectivités de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

A LONGUYON, le 6 octobre 2023

Le Maire,

Jacques
(Sceau) 

Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

Annexe n° 04/04
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

* Barrer la mention inutile



DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de VILLETTE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de VILLETTE

CERTIFIE

Avoir affiché le 8 SEPTEMBRE 2023 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du mardi 19 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 inclus de l'enquête publique relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sur le territoire des collectivités de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

A Villette, le 06/10/2023

Le Maire



(Sceau)



Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

Annexe n° 04/05
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



* Barrer la mention inutile

DEPARTEMENT de MEURTHE-ET-MOSELLE

Commune de VIVIERS - SUR - CHIERS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de VIVIERS - SUR - CHIERS

CERTIFIE

Avoir affiché le 5 Septembre 23 et pendant toute la durée de l'enquête

1. Aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs ;
2. et dans les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée *

l'avis ordonnant l'ouverture du **mardi 19 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023** inclus de l'enquête publique relative au projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sur le territoire des collectivités de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers.

A Viviers, le 6 OCTOBRE 2023

Le Maire,

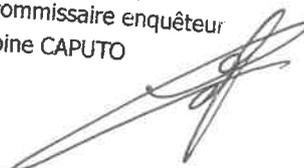


(Sceau)



Ce certificat doit impérativement être complété, daté et transmis au commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête accompagné des registres et du dossier d'enquête.

Annexe n° 04/06
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



* Barrer la mention inutile

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome Longuyon-Villette

Par arrêté préfectoral du 18 août 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette.

Cette enquête publique, d'une durée de 18 jours consécutifs, aura lieu du **mardi 19 septembre 2023 au vendredi 06 octobre 2023** à 18h00, heure de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes de Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers. La commune de Longuyon est désignée siège de l'enquête.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Il garantit la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et décollage des aéronefs et préserve le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

Monsieur Antoine CAPUTO, retraité de la fonction publique a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des collectivités suivantes : Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>
(Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Consulter les enquêtes publiques en cours »)
- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la mairie de Longuyon (1 place de l'Hôtel de Ville-54260 LONGUYON) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
- par mail : accueil@longuyon.fr
- par téléphone : 03 82 44 55 00

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet par courrier selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier : Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, Division Régulation et Développement Durable - à l'intention de M. Gilles VIGNERON, chef de la subdivision développement durable - Aéroport de Strasbourg - Entzheim - 67 836 TANNERIES Cedex
- par mail : gilles.vigner@aviation-civile.gouv.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Longuyon - À l'attention de Monsieur Antoine CAPUTO, commissaire-enquêteur - 1 place de l'Hôtel de Ville, 54 260 Longuyon ;
- sur les registres d'enquête disponibles au sein des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur précisées ci-après ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/psa-aerodrome-longuyon>
- par courrier électronique adressé à : psa-aerodrome-longuyon@registredemat.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Annexe n° 05/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	mardi 19 septembre 2023	16h00 à 18h00
Mairie de CHARENCY-VEZIN	vendredi 22 septembre 2023	16h00 à 18h00
Mairie de COLMEY	mercredi 27 septembre 2023	10h00 à 12h00
Mairie de VILLETTE	samedi 30 septembre 2023	10h00 à 12h00
Mairie de VIVIERS-SUR-CHIERS	mercredi 4 octobre 2023	10h00 à 12h00
Mairie de LONGUYON	vendredi 6 octobre 2023	16h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

Le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Longuyon-Villette sera approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord, s'il y a lieu, avec le ministre en charge de la défense. Une fois approuvé, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera déposé à la mairie des communes concernées, énumérées ci-avant pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux mairies des collectivités énumérées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac - 54 000 NANCY - direction de la coordination, de l'environnement de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »)

Procès-verbal de synthèse des observations du public

Enquête publique relative au projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Longuyon -Villette (Meurthe-et-Moselle).

- L'an deux mille vingt trois, , le dix octobre, à quatorze heures,
- Nous, Antoine CAPUTO, commissaire enquêteur,
- Vu l'article R123-18 du Code de l'Environnement,
- Vu l'ordonnance n° E23000061/54, en date du 05 juillet 2023, de Monsieur le Président du Tribunal administratif de NANCY,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 18 août 2023, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,

- Rapportons, au terme de cette procédure déroulée sans incident du 19 septembre au 06 octobre 2023, et dans les délais prescrits par les textes, avoir recensé l'ensemble des contributions manuscrites, verbales et électroniques du public et dressé la présente synthèse à l'intention de la Direction Générale de l'Aviation Civile Nord-Est et de l'autorité organisatrice de l'enquête, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

- Il s'avère, que nonobstant le respect des règles de publicité, par affichage et voie de presse, et malgré l'implication des municipalités concernées, dans la diffusion de l'information par recours aux systèmes d'alerte électronique, de type « *Panneau-Pocket* » les populations des six communes comprises dans l'assiette de ce PSA, Allondrelle-la-Malmaison, Charency-Vezin, Colmey, Longuyon, Villette et Viviers-sur-Chiers, ont complètement ignoré cet exercice de démocratie participative. Le désintérêt ambiant à l'égard de la chose publique, le contenu et le vocabulaire très techniques de ce dossier, et la difficulté de perception d'impacts à l'échelle individuelle, ont probablement contribué à ce manque de participation. Cet état quasi nul prive d'intérêt une évaluation chiffrée et amène simplement à lister les interventions.

I) En mode d'expression classique

En dehors de la présence du commissaire enquêteur, aucun visiteur ne s'est rendu dans une des mairies, pour prendre connaissance du dossier.

Lors de la permanence tenue à Colmey, le 27 septembre 2023, Monsieur James Weiss, Maire de Épiez-sur-Chiers, est venu s'assurer que le périmètre du PSA n'impactait pas le territoire de sa commune et ne compromettait pas un projet de parc éolien.

A la permanence de Viviers-sur-Chiers, le 04 octobre 2023, M. BILICK Christian, habitant la commune, est venu à la rencontre du commissaire enquêteur pour simplement satisfaire sa curiosité et a mentionné son passage sur le registre d'enquête.

- Des projets de parc éolien à Allondrelle-la-Malmaison et Viviers-sur-Chiers ont suscité quelques interrogations de la part des élus.

A Allondrelle-la-Malmaison, le 06 octobre 2023, le Maire, M. Jean-François Marienberg a remis un courrier faisant état de l'existence d'un projet éolien sur sa commune, des dispositions prises pour mettre ce projet en conformité avec les exigences de l'Armée de l'Air et dans lequel il indique n'émettre aucune remarques particulières sur le projet de PSA. Le courrier en question accompagné de plans a été annexé au registre d'enquête d'Allondrelle-la-Malmaison.

A Viviers-sur-Chiers, le maire, Mme Elisabeth Heil a évoqué verbalement un projet éolien prévoyant d'augmenter la puissance d'un parc existant, en élevant la hauteur des mâts et la longueur des pales. En raison du projet de PSA, elle a tenu informée la société en charge du dossier. Son représentant a pris attache téléphonique avec le commissaire enquêteur pour préciser que le projet n'entraîne pas en conflit avec le PSA.

II) En mode d'expression numérique

- Sur le site mis en place par Legalcom, l'opérateur a relevé 118 visites du dossier, 29 téléchargements et 27 visionnages. La notice explicative a été

téléchargée 8 fois et le plan d'ensemble 11 fois. Les internautes ont manifestement démontré un tant soit peu d'intérêt pour le projet et pour l'enquête publique afférente. Mais le registre dématérialisé n'a recueilli qu'un seul courriel, anonyme, exprimant la crainte que l'aérodrome de Longuyon-Villette, « *profitant à quelques privilégiés* » ne vienne contrecarrer le projet éolien de Villette qui lui « *profiterait à toute la collectivité* ».

-Pour des raisons techniques, les services de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle n'ont pu fournir le comptage des visiteurs qui auraient pris connaissance du dossier, à l'adresse dédiée à cet effet.

Au-delà des échanges qu'il a pu avoir avec les édiles, avec les personnes référentes à la DGAC Nord-Est, et à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le commissaire enquêteur souhaiterait obtenir quelques précisions sur les points suivants :

Question n° 01

La « Note Annexe » faisant office de notice explicative, évoque « *une adaptation globale* » localisée à Villette et concernant la surface latérale côté nord-est de la piste, en visant les hangars existants Cette mesure se limite-t-elle à des adaptations théoriques d'altitude ou comporte-t-elle un traitement matériel des obstacles ?

Question n°02

La même « Note annexe » à la page 09, au paragraphe II.4.5, après les trouées de décollage et d'atterrissage, les surfaces latérales, le périmètre d'appui et la surface horizontale intérieure, parle de « *surface conique* ». Hors sur le schéma de l'enveloppe virtuelle des servitudes de dégagement, à la page 03, cette surface conique, apparaît comme un volume de forme trapézoïdale ou pyramidale. La terminologie est-elle bien adaptée ?

Question n° 3

Toujours la même « Note Annexe » comporte une coquille à la page 15, à propos du périmètre d'appui. Il manque un chiffre aux coordonnées Y de l'extrémité 27. Il faut lire : « $Y = 6934\underline{5}90,43$ » et non « $693490,43$. La correction pourrait-elle intervenir avant adoption ?

Question n° 04

La synthèse de la conférence interservices et des différentes consultations préalables à l'enquête publique, fait état de la nécessité d'opérer des élagages et des abattages d'arbres dans la forêt domaniale de Buré D'Orval et dans les forêts communales des six localités comprises dans l'assiette du PSA. A-t-on une évaluation des volumes concernés et des compensations de replantation sont elles prévues ?

Transmettons, en mode dématérialisé, un exemplaire de la présente synthèse à Madame Elisabeth GRAVELAIS, référent pour cette procédure à la DGAC/Nord-Est et l'invitons à fournir un mémoire en réponse, au plus tard sous quinzaine.

Le commissaire enquêteur

A. CAPUTO



**Projet de plan de servitudes aéronautiques
Aérodrome de Longuyon-Villette**

Mémoire en réponse

Réponses de la DSAC Nord-Est aux questions figurant dans le procès-verbal de synthèse des observations du public transmis à la DSAC le 10/10/2023

Question n° 01

La « Note Annexe » faisant office de notice explicative, évoque « *une adaptation globale* » localisée à Villette et concernant la surface latérale côté nord-est de la piste, en visant les hangars existants Cette mesure se limite-t-elle à des adaptations théoriques d'altitude ou comporte-t-elle un traitement matériel des obstacles ?

Réponse DSAC NE : L'adaptation globale concerne des bâtiments, considérés comme des obstacles irrémédiables. Les surfaces de base sont localement modifiées pour prendre en compte ces obstacles. Après adaptation, les bâtiments sont hors servitude et ne nécessitent pas de traitement particulier.

Question n°02

La même « Note annexe » à la page 09, au paragraphe II.4.5, après les trouées de décollage et d'atterrissage, les surfaces latérales, le périmètre d'appui et la surface horizontale intérieure, parle de « *surface conique* ». Hors, sur le schéma de l'enveloppe virtuelle des servitudes de dégagement, à la page 03, cette surface conique, apparaît comme un volume de forme trapézoïdale ou pyramidale. La terminologie est-elle bien adaptée ?

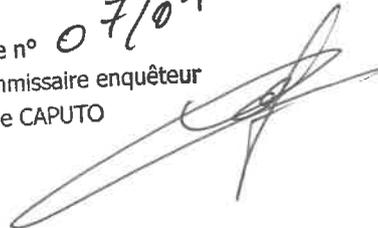
Réponse DSAC NE : Il s'agit bien d'une surface conique délimitée par la surface horizontale qui en constitue la directrice. La surface conique est décrite dans l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques. Cet arrêté précise : « La surface conique s'ouvre vers le haut à partir du contour de la surface horizontale intérieure constituant sa directrice. Elle a pour génératrice une droite inclinée à 5 % dans un plan vertical restant perpendiculaire à la directrice. »
Limitée vers le bas par la surface horizontale intérieure, la surface conique s'élève, par rapport à celle-ci, jusqu'à une hauteur, dans le cas de Longuyon (piste de code 1 exploitée à vue), de 35m. D'où le passage d'une altitude de 396.2m à la base de la conique à une altitude de 431.2m en ses points les plus hauts.

Question n° 3

Toujours la même « Note Annexe » comporte une coquille à la page 15, à propos du périmètre d'appui. Il manque un chiffre aux coordonnées Y de l'extrémité 27. Il faut lire : « *Y= 6934590,43* » et non « *693490,43*. La correction pourrait-elle intervenir avant adoption ?

Réponse DSAC NE : Comme la DSAC Nord-Est l'a indiqué au commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique, cette correction sera bien intégrée avant la demande d'approbation du PSA.

Annexe n° 07/01
Le commissaire enquêteur
Antoine CAPUTO



Question n° 04

La synthèse de la conférence interservices et des différentes consultations préalables à l'enquête publique, fait état de la nécessité d'opérer des élagages et des abattages d'arbres dans la forêt domaniale de Buré D'Orval et dans les forêts communales des six localités comprises dans l'assiette du PSA. A-t-on une évaluation des volumes concernés et des compensations de replantation sont-elles prévues ?

Réponse DSAC NE : Lorsqu'une décision de mise en conformité effective au PSA est prise, le traitement des zones boisées identifiées dans le PSA comme étant en dépassement (au moment de l'approbation du PSA) peut faire l'objet, via une convention relative à la mise en œuvre du PSA passée avec la DGAC et fixant les conditions d'exécution des travaux de mise en conformité aux servitudes, d'une participation financière de l'Etat (représenté par la DSAC interrégionale). En général, lorsqu'une telle convention signée existe, l'Etat prend en charge sur devis le coût des travaux ainsi que la perte d'avenir, mais en revanche la recette de la vente de bois est, elle, déduite du montant versé par l'Etat au propriétaire. Cette participation financière n'existe pas lorsque le propriétaire choisit un simple élagage aux cotes du PSA plutôt que l'abattage.

A notre connaissance et sous toute réserve, les plantations en compensation peuvent être prévues dans le code forestier pour les cas de défrichement mais la mise en application d'une servitude d'utilité publique ne constitue pas un défrichement.


Gilles VIGNERON
Chef de subdivision Développement durable